ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES TOMBEREAUX RIGIDES OU ARTICULÉS

Durée
8 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB ou sur le site de l'entreprise
Référence : E3136
Formateurs : Formateur de l'IFSB
Effectif max : 3 participants
Quand : Suivant planning et sur demande
Rythme : journée
Langue : FR;DE
Cible : Salariés des entreprises conduisant un tombereau rigide ou articulé.
Tarif : 950,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Salariés des entreprises conduisant un tombereau rigide ou articulé.

OBJECTIF

Etre capable de conduire un tombereau en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA).

CONTENU DE LA FORMATION

Théorie :

- Réglementation
- Technologies et caractéristiques des engins
- Fonction des organes de service et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles de circulation, de conduite et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de l'engin
- Etiquetage de produits dangereux et de manutention
- Signalisation et balisage

Pratique :

- Prise de poste
- Adéquation de l'engin
- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et manipulation
- Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées.

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'un tombereau.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.
En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodique pour ce type d'engin est exigée tous les 10 ans.